



Mairie de
Plouneventer

DEMANDE DE MATERIEL PAR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Nom de l'association :

Nom du responsable :

Tel :

Demande le prêt de :TABLES
.....CHAISES
.....GRILLES D'EXPOSITION
.....BARRIERES
.....PLATEAUX-REPAS

le

A l'occasion de

Le retrait du matériel peut s'effectuer du lundi au vendredi à l'atelier communal

- soit le matin à 7h30 (du 1 avril au 31 octobre)
ou 8h30 (du 1er novembre au 31 mars)
- soit l'après-midi à 13h30.

- Le matériel sera emprunté leà
- Le matériel sera restitué leà

A Plouneventer, le
Signature

*Ce matériel vous est prêté gracieusement,
il est à utiliser exclusivement à Plouneventer
et est sous votre entière responsabilité.*

DECISION